

LES REFLETS CACHÉS DU SUD

Règlement du jeu concours

Article 1 : Organisateur

Le jeu concours « Les Reflets Cachés du Sud » est organisé par Arnaud Ransay, fondateur du blog Reflets du Sud (refletsdusud.blog), domicilié en Martinique. Ce jeu est sans obligation d'achat.

Article 2 : Lot

Le gagnant remportera un (1) exemplaire dédié de l'essai *Penser l'Homme Noir Martiniquais* d'Arnaud Ransay (Éditions Les Trois Colonnes, 2026, ISBN 979-10-406-2482-0).

Article 3 : Durée

Le jeu se déroule du lundi 13 avril au dimanche 19 avril 2026 inclus.

Article 4 : Conditions de participation

La participation est ouverte à toute personne physique majeure, sans restriction géographique. La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Article 5 : Principe du jeu

Le jeu comporte 8 questions réparties sur 4 jours (du mercredi 15 au samedi 18 avril 2026), à raison de 2 questions par jour :

1. Une **chasse au trésor** : la réponse se trouve dans un article publié sur refletsdusud.blog.
2. Un **quiz de culture martiniquaise et caribéenne** : question de connaissance générale sur l'histoire, la culture ou la société martiniquaise et caribéenne.

Article 6 : Calendrier

Jour	Date	Action
J1	Lundi 13 avril	Annonce officielle, règlement en ligne
J2	Mardi 14 avril	Relance, appel à participation
J3	Mercredi 15 avril	Questions 1 et 2
J4	Jeudi 16 avril	Questions 3 et 4
J5	Vendredi 17 avril	Questions 5 et 6
J6	Samedi 18 avril	Questions 7 et 8
J7	Dimanche 19 avril	Résultat et proclamation du gagnant

Article 7 : Modalités de participation

Les réponses doivent être envoyées avant 23 h 59 (heure de la Martinique, UTC-4) le jour de publication de chaque paire de questions, par l'un des canaux suivants :

Message privé Instagram : [@arnaud.ransay](https://www.instagram.com/arnaud.ransay)

Communauté WhatsApp Reflets du Sud : <https://chat.whatsapp.com/Fg6wyqpAZ3e0CxT0XUFMto>

Article 8 : Désignation du gagnant

Le gagnant est la personne ayant obtenu le meilleur score sur 8 points. En cas d'égalité, la priorité est donnée au participant ayant envoyé l'ensemble de ses réponses le plus tôt. Le résultat est proclamé le dimanche 19 avril 2026.

Article 9 : Remise du lot

Le lot sera remis en main propre en Martinique ou envoyé par voie postale, selon les préférences du gagnant. Les frais d'envoi sont pris en charge par l'organisateur.

Article 10 : Données personnelles

Les coordonnées des participants sont collectées uniquement pour les besoins du jeu. Elles seront supprimées après la remise du lot. Aucune donnée ne sera transmise à des tiers.

Article 11 : Litiges

La décision de l'organisateur est souveraine et sans appel. La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

L'histoire ne se donne qu'à ceux qui la cherchent.

Reflets du Sud
refletsdusud.blog